



**RÉSOLUTIONS DES MEMBRES**  
**POUR APPROBATION PAR LES MEMBRES**  
**Novembre 2022**

**RESOLUTION 1**

**Objet – résolution (politique) : Politiques concernant le retour sur les lieux de travail et équité**

ATTENDU QUE

Les [lignes directrices sur le télétravail](#) de 2020 établies par l'employeur ne tiennent pas suffisamment compte de l'incidence des formules de travail hybrides ou du retour sur les lieux de travail à temps plein sur les groupes en quête d'équité (p. ex. les personnes qui s'identifient comme PANDC, les membres des communautés racialisées et de la communauté LGBTQ+, les personnes handicapées ou avec des maladies chroniques, et les femmes), même si le travail a été effectué de manière efficace et efficiente à distance pendant la pandémie;

Attendu que des publications récentes et des preuves anecdotiques ont permis d'établir les avantages du télétravail pour les membres des groupes en quête d'équité, qui sont régulièrement victimes de [microagressions](#), de discrimination et de harcèlement lorsqu'ils travaillent sur place;

Attendu que la recherche révèle que les groupes en quête d'équité sont « [plus exposés à la COVID-19 et qu'ils sont moins protégés contre celle-ci](#) », tout comme c'est le cas pour d'autres maladies transmissibles, en raison des inégalités dans le système de santé, du type de travail que font ces personnes et de leurs conditions de vie dans leurs foyers et leurs communautés;

Et attendu qu'il a été démontré que le maintien des formules de télétravail [améliore l'équité et la mobilité sociale des groupes en quête d'équité, en particulier les femmes](#);

IL EST RÉSOLU QUE

L'ACEP lance une campagne vigoureuse, reposant sur la mobilisation de ses membres en quête d'équité, pour trouver des moyens de réduire au minimum l'incidence des politiques de retour sur les lieux de travail sur les politiques syndicales et patronales en matière d'équité.

Présentée par :



Nicole Rigillo  
Horizons de politique Canada  
514-820-4252  
Section locale 514



Julianne Yip  
Environnement et Changement climatique Canada  
647-794-6155  
Section locale 511

## COÛTS DE MISE EN ŒUVRE - COMITÉ DES FINANCES

Conformément à l'article 3.39. du Règlement, le Comité des finances a le pouvoir de modifier toute résolution afin d'y inclure un prélèvement spécial ou une modification budgétaire pour s'assurer que les fonds sont disponibles pour mettre en œuvre la résolution.

Le coût total de la mise en œuvre de cette résolution a été estimé par le Comité des finances à environ 200 000 \$, ce qui correspond à un prélèvement spécial unique d'environ 9,10 \$ par membre, soit par de plus petits montants répartis sur une certaine période, en plus de vos cotisations habituelles.

## RESOLUTION 2

**Objet – résolution (politique) : Renforcer et bonifier le Fonds de défense**

### ATTENDU QUE

Les travailleuses et les travailleurs font face à un avenir de plus en plus incertain et doivent composer avec la baisse de leur niveau de vie dans un contexte d'inflation croissante et d'incertitude économique grandissante. La situation économique pourrait entraîner de nouveaux appels à l'austérité dans la fonction publique fédérale dans un avenir rapproché. Plus que jamais, les syndicats de la fonction publique doivent maximiser leur pouvoir de négociation en collaborant à la promotion de nos intérêts communs. Dans le passé, la capacité de l'AFPC de faire la grève a permis à l'ACEP d'emprunter la voie de l'arbitrage, sans recourir à des moyens de pression plus directe.



Bien que les interruptions de travail soient rares dans la fonction publique, elles sont importantes pour réaliser, protéger et élargir des gains acquis par la négociation qui s'appliquent à l'ensemble de la main-d'œuvre;

En 2017, après une période de débat et un vote général des membres de l'Association, un Fonds de défense a été créé à l'ACEP, dont le but est de renforcer la capacité de cette dernière à se défendre contre les attaques de l'employeur de concert avec d'autres syndicats. Le Fonds de défense a depuis été négligé et l'ACEP continue de négocier des ententes avec l'employeur qui prévoient des clauses obtenues grâce aux efforts d'autres syndicats, c'est-à-dire que les membres de l'ACEP obtiennent des avantages que les membres de l'AFPC négocient séparément avec l'employeur.

#### IL EST RÉSOLU QUE L'ACEP

- Tienne une séance d'information et de débat sur le Fonds de défense à l'intention de l'ensemble des membres après l'assemblée générale annuelle de novembre 2022, notamment sur le mandat original du Fonds de défense et l'importance des garanties démocratiques pour s'assurer que tout changement au Fonds et à son mandat est soumis au vote des membres;
- Élabore un plan d'ici février 2023 pour augmenter annuellement le Fonds de défense, comme il est prévu dans le mandat original;
- Mène, d'ici janvier 2023, une campagne d'éducation sur la négociation collective et les défis à venir, qui aborde honnêtement la question des avantages obtenus en profitant du travail des autres et propose une approche qui ne s'appuie pas sur les autres syndicats pour se battre à notre place (y compris la tenue d'une séance ouverte à tous les membres en 2023 pour discuter de ces questions);

Présentée par :

Neil Burron, Emploi et Développement social Canada, section locale 514, 819-744-1917

Annie Yeo, Emploi et Développement social Canada, section locale 514, 514-651-2745

 Signature 1	 Signature 2
--	---



## **COÛTS DE MISE EN ŒUVRE - COMITÉ DES FINANCES**

Conformément à l'article 3.39. du Règlement, le Comité des finances a le pouvoir de modifier toute résolution afin d'y inclure un prélèvement spécial ou une modification budgétaire pour s'assurer que les fonds sont disponibles pour mettre en œuvre la résolution.

Le coût total de la mise en œuvre de cette résolution a été estimé par le Comité des finances à environ 200 000 \$, ce qui correspond à un prélèvement spécial unique d'environ 9,10 \$ par membre, soit par de plus petits montants répartis sur une certaine période, en plus de vos cotisations habituelles.